



EAU DECHETS ASSAINISSEMENT

Syndicat Mixte du GERS

CS 40509

32021 AUCH CEDEX 9

DELIBERATION n° CS 11 12 22
Séance du Mercredi 7 Décembre 2022

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT-CREANCES EN NON VALEUR

Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 13

Pouvoir :

Absent : 6

Date de la convocation

Le 23 Novembre 2022

Date d'affichage

Le Mercredi 7 Décembre 2022 à 10 heures, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY :

Présents : MM. Francis DUPOUEY, Jacques FAUBEC, Patrick DUBOSC, Roger COMBRES, Patrice SUAREZ, Jean-Pierre SALERS, Gérard LILLE, Jean-Paul FORMENT, Jacques MORLAN, Jean FALCO, Benoit DESENLIS, Claude NEF, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation : sans objet

Absent excusé : MM Jean-Claude BOURGUIGNON, Thierry REVEIL, Didier DUPRONT, Mme Muriel LARRIEU, Mme Françoise CARRIE, Mme Céline SALLES

Le payeur départemental nous a transmis la liste des non-valeurs pour insuffisance d'actif, poursuite inférieure aux seuils et combinaison infructueuses d'actes, il est proposé au Comité Syndical de retenir la liste suivante pour admission en non-valeurs des titres suivants :

Budget eau :

N° LISTE	Exercice	Ref	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION
5343610312	2022 R-3012-3		4,78	RAR inférieur seuil poursuite
5343610312	2022 R-1019-4		151,26	Décédé et demande renseignement négative
5343610312	2014 T-700500000069		175,17	NPAI et demande renseignement négative
5343610312	2017 T-298		82,39	RAR inférieur seuil poursuite/Combinaison infructueuse d actes
5343610312	2017 T-491		290,14	NPAI et demande renseignement négative
5343610312	2018 T-283		94,15	NPAI et demande renseignement négative
5343610312	2018 R-1061-60		239,01	NPAI et demande renseignement négative
5343610312	2019 R-1119-5		86,03	NPAI et demande renseignement négative
5343610312	2018 T-53		10,78	RAR inférieur seuil poursuite
5343610312	2017 T-506		70,94	Personne disparue/NPAI et demande renseignement négative
5343610312	2018 T-493		59,25	Décédé et demande renseignement négative
5343610312	2020 T-67		2,21	RAR inférieur seuil poursuite
5343610312	2018 T-365		16,52	RAR inférieur seuil poursuite
5343610312	2018 T-81		22,04	Décédé et demande renseignement négative
5343610312	2018 T-545		61,65	Décédé et demande renseignement négative
5343610312	2019 R-2061-25		63,75	Décédé et demande renseignement négative
5343610312	2019 R-2121-43		62,16	Décédé et demande renseignement négative
5343610312	2019 T-226		61,14	Décédé et demande renseignement négative
5343610312	2020 R-2061-11		69,19	Décédé et demande renseignement négative
5343610312	2020 R-2121-22		67,38	Décédé et demande renseignement négative
5343610312	2021 R-2121-33		69,15	Décédé et demande renseignement négative
		TOTAL	1759,09	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Budget assainissement :

N° LISTE	Exercice	Ref	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION
5520550112	2018 T-181		118	Combinaison infructueuse d actes
5520550112	2018 T-455		118	Personne disparue
5520550112	2015 T-700400000179		80	Personne disparue/NPAI et demande renseignement négative
TOTAL			316	

Entendu le rapport de Monsieur le Président,
 Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés
 DECIDE

D'adopter l'admission de créances en non-valeur pour un montant total de créances de 1759.09€ sur le budget eau et de 316€ sur le budget assainissement, comme mentionné ci-dessus

Le Président
 Francis DUPOUEY

